

4^e séance

HAINE SUR INTERNET

Proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet

Texte adopté par la commission – n° 2062

Article 1^{er}

① I. – La loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique est ainsi modifiée :

② 1° Après l'article 6-1, il est inséré un article 6-2 ainsi rédigé :

③ « Art. 6-2. – I. – Sans préjudice des dispositions du 2 du I de l'article 6 de la présente loi, les opérateurs de plateforme en ligne au sens du I de l'article L. 111-7 du code de la consommation qui proposent un service de communication au public en ligne reposant sur la mise en relation de plusieurs parties en vue du partage de contenus publics ou sur le classement ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus proposés ou mis en ligne par des tiers et dont l'activité sur le territoire français dépasse un seuil déterminé par décret sont tenus, au regard de l'intérêt général attaché à la lutte contre les contenus publiés sur internet provoquant à la commission d'actes de terrorisme, faisant l'apologie de tels actes ou comportant une atteinte à la dignité de la personne humaine, une incitation à la haine, à la violence, à la discrimination ou une injure envers une personne ou un groupe de personnes à raison de l'origine, d'une prétendue race, de la religion, de l'ethnie, de la nation, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du handicap, vrais ou supposés, de retirer ou de rendre inaccessible, dans un délai de vingt-quatre heures après notification par un ou plusieurs utilisateurs, tout contenu contrevenant manifestement aux cinquième, septième et huitième alinéas de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, aux troisième et quatrième alinéas de l'article 33 de la même loi ainsi qu'aux articles 222-33, 225-4-1, 225-5, 225-6, 227-23, 227-24 et 421-2-5 du code pénal ou de faire cesser, dans le même délai, le référencement de ce contenu.

④ « Dans le cas où un contenu illicite a fait l'objet d'un retrait, les opérateurs substituent au contenu illicite un message indiquant que le contenu illicite a été retiré. »

⑤ « Le fait de ne pas respecter l'obligation définie au premier alinéa du I du présent article est puni des peines prévues au 1 du VI de l'article 6 de la présente loi. » ;

⑥ 2° (*nouveau*) Le premier alinéa du 1 du VI de l'article 6 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Est puni des mêmes peines le fait, pour un opérateur mentionné au premier alinéa du I de l'article 6-2, de ne pas satisfaire à l'obligation définie au même premier alinéa. »

⑦ II et III. – (*Supprimés*)

⑧ IV (*nouveau*). – Au troisième alinéa du 7 du I de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 précitée, les mots : « ou identité sexuelle » sont remplacés par les mots : « sexuelle, de leur identité de genre ».

Amendement n° 143 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et dont l'activité sur le territoire français dépasse un seuil déterminé par décret ».

Amendement n° 133 présenté par M. Latombe.

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« activité »

insérer les mots :

« est exercée ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« français »

supprimer les mots :

« dépasse un seuil déterminé par décret ».

Amendement n° 165 présenté par Mme de La Raudière.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un seuil déterminé par décret »

les mots :

« des seuils déterminés par décret pris en Conseil d'État. »

Amendement n° 273 présenté par M. Dunoyer, M. Gomès, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière,

M. Demilly, Mme Descamps, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un seuil déterminé »

les mots :

« des seuils adaptés selon les territoires déterminés ».

Amendements identiques :

Amendements n° 272 présenté par M. Dunoyer, M. Gomès, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller et n° 332 présenté par Mme Brocard, Mme Abadie, M. Vuilletet, M. Anglade, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, M. Gouffier-Cha, Mme Guerel, Mme Guévenoux, M. Houbron, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, M. Paris, M. Person, M. Pont, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourrot, M. Tourret, Mme Zannier, M. Le Gendre, Mme Abba, M. Damien Adam, M. Lénaïck Adam, M. Ahamada, M. Alauzet, Mme Ali, Mme Amadou, M. Anato, M. André, M. Ardouin, M. Arend, Mme Arger, M. Bachelier, Mme Bagarry, M. Baichère, M. Barbier, M. Batut, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Belhaddad, M. Belhamiti, Mme Bergé, M. Berville, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blanchet, M. Blein, M. Bois, M. Bonnell, Mme Bono-Vandorme, M. Borowczyk, M. Bothorel, Mme Bourguignon, M. Bouyx, Mme Pascale Boyer, M. Bridey, Mme Brugnera, Mme Brulebois, Mme Brunet, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Cabaré, Mme Calvez, Mme Cariou, Mme Cattelot, M. Causse, Mme Cazarian, Mme Cazebonne, M. Cazeneuve, M. Cazenove, M. Cellier, M. Cesarini, M. Chalumeau, Mme Chapelier, Mme Charrière, Mme Charvier, M. Chassaing, M. Chiche, M. Chouat, M. Claireaux, Mme Clapot, Mme Cloarec, M. Colas-Roy, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Couillard, Mme Crouzet, M. Da Silva, M. Damaisin, M. Daniel, Mme Dominique David, Mme Yolaine de Courson, Mme de Lavergne, Mme De Temmerman, Mme Degois, M. Marc Delatte, M. Delpon, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, M. Djebbari, Mme Do, M. Dombrevail, Mme Jacqueline Dubois, Mme Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Dupont, M. Démoulin, Mme Errante, Mme Fabre, Mme Faure-Muntian, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Fontenel-Personne, M. Freschi, M. Fugit, M. Gaillard, Mme Gaillot, M. Gassilloud, Mme Gayte, Mme Genetet, M. Gérard, Mme Gipson, M. Girardin, M. Giraud, Mme Givernet, Mme Gomez-Bassac, Mme Goulet, M. Gouttefarde, Mme Grandjean, Mme Granjus, M. Grau, Mme Gregoire, M. Griveaux, M. Guerini, Mme Hai, Mme Hammerer, M. Haury, Mme Hennion, M. Henriët, Mme Hérin, M. Holroyd, M. Huppé, Mme Iborra, M. Jacques, Mme Janvier, M. Jerretie, M. Jolivet, M. Julien-Laferrière, M. Kasbarian, Mme Kerbarh, M. Kervran, Mme Khattabi, M. Kerlogot, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Krimi, Mme Kuric, M. Laabid, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lang, Mme Lardet, M. Larssonneur, M. Lauzzana, M. Lavergne, Mme Lazaar, M. Le Bohec,

Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, M. Leclabart, Mme Lecocq, Mme Leguille-Balloy, M. Lejeune, Mme Lenne, M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, Mme Liso, Mme Magne, M. Mahjoubi, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaignerie, M. Maire, Mme Jacqueline Maquet, M. Marilossian, Mme Marsaud, M. Martin, M. Masségli, Mme Mauborgne, M. Mbaye, Mme Melchior, M. Mesnier, Mme Meynier-Millefert, Mme Michel, M. Michels, Mme Mirallès, Mme Mörch, M. Moreau, M. Morenas, Mme Motin, Mme Muschotti, M. Noyal, Mme O'Petit, Mme Oppelt, Mme Osson, M. Paluszkiewicz, Mme Panonacle, Mme Park, M. Pellois, M. Perea, M. Perrot, Mme Petel, Mme Pételle, Mme Valérie Petit, Mme Peyrol, Mme Peyron, M. Pichereau, M. Pietraszewski, Mme Piron, Mme Pitollat, Mme Pompili, M. Portarrieu, M. Potterie, M. Poulliat, Mme Pouzyreff, Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Rauch, M. Renson, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Roseren, Mme Rossi, M. Rouillard, M. Cédric Roussel, M. Saint-Martin, Mme Saint-Paul, Mme Sarles, M. Savatier, M. Sempastous, M. Serva, M. Simian, M. Solère, M. Sommer, M. Sorre, M. Studer, Mme Sylla, M. Taché, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Tan, Mme Tanguy, M. Testé, M. Thiébaud, Mme Thillaye, Mme Thomas, Mme Tiegna, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, M. Travert, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Tuffnell, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock-Mialon, M. Véran, Mme Verdier-Jouclas, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, M. Villani, Mme Wonner et M. Zulesi.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un seuil déterminé »

les mots :

« des seuils déterminés ».

Amendement n° 166 présenté par Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Demilly, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Naegelen et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« pris en Conseil d'État »

Amendement n° 65 présenté par Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, Mme Victory, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À l'alinéa 3, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« , qui ne peut être supérieur à 500 000 connexions mensuelles, ».

Amendement n° 9 présenté par M. Mis.

À l'alinéa 3, après le mot :

« regard »,

insérer les mots :

« de la protection des mineurs et ».

Amendement n° 76 présenté par Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, Mme Karamanli, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« attaché »,

insérer les mots :

« au respect de la dignité humaine et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« une atteinte à la dignité de la personne humaine, ».

Amendement n° 167 présenté par Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Guy Bricout, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Naegelen et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après la troisième occurrence du mot :

« contenus »,

insérer les mots :

« manifestement illicites ».

Amendement n° 168 présenté par Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Becht, M. Bournazel, M. Guy Bricout, Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Naegelen et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après la troisième occurrence du mot :

« contenus »,

insérer le mot :

« illicites ».

Amendement n° 271 présenté par M. Lagarde, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après le mot :

« internet »,

insérer les mots :

« niant le crime contre l'humanité ou de génocide, ».

Amendement n° 270 présenté par M. Lagarde, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès,

M. Meyer Habib, M. Herth, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après le mot :

« internet »,

insérer les mots :

« niant les crimes contre l'humanité, ».

Sous-amendement n° 379 présenté par Mme Avia.

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« niant les »

les mots :

« faisant l'apologie des ».

Amendement n° 269 présenté par M. Lagarde, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après le mot :

« internet »,

insérer les mots :

« niant le crime de génocide, ».

Amendement n° 161 présenté par M. Reiss, Mme Dalloz, M. Straumann, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Perrut, M. Bony, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Leclerc, M. Minot, M. Bazin, M. Lurton et Mme Le Grip.

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« provoquant »

le mot :

« incitant ».

Amendement n° 160 présenté par M. Reiss, Mme Dalloz, M. Straumann, M. Bony, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Perrut, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Leclerc, M. Lurton, M. Minot et M. Bazin.

À l'alinéa 3, après le mot :

« provoquant »,

insérer les mots :

« et incitant ».

Amendement n° 159 présenté par M. Reiss, Mme Dalloz, M. Straumann, M. Lurton, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Perrut, M. Bony, Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Leclerc, M. Minot et M. Bazin.

À l'alinéa 3, après le mot :

« terrorisme »,

insérer les mots :

« ou à l'appel au djihad ».

Amendement n° 162 présenté par M. Reiss, Mme Dalloz, M. Straumann, M. Minot, M. Leclerc, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, M. Perrut, M. Bony, M. Hetzel, Mme Kuster, M. Bazin, Mme Le Grip et M. Lurton.

À l'alinéa 3, après le mot :

« terrorisme »,

insérer les mots :

« ou d'actes antisémites ».

Amendement n° 131 rectifié présenté par M. Le Fur, M. Abad, M. Bazin, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Kamardine, M. Perrut, M. Quentin, M. Sermier et M. Viala.

À l'alinéa 3, après le mot :

« haine »,

insérer les mots :

« stigmatisant les activités agricoles, d'élevage ou de vente de produits issus de l'agriculture et de l'élevage et incitant à des actes d'intrusion ou de violence vis à vis des professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation et de la vente de produits de ces filières » .

Amendement n° 329 présenté par Mme Jacqueline Dubois.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« haine, à la violence, à la discrimination ou une injure envers une personne ou un groupe de personnes à raison de l'origine, d'une prétendue race, de la religion, de l'ethnie, de la nation, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du handicap, vrais ou supposés, »

les mots :

« violence ou à la haine fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion, les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, »

Amendement n° 359 présenté par M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier.

À l'alinéa 3, après le mot :

« haine »,

insérer les mots :

« à l'antisémitisme dont la haine contre l'État d'Israël, »

Amendement n° 254 présenté par Mme Bergé, M. Maillard, M. Mis, M. Morenas, Mme Le Peih et Mme Bureau-Bonnard.

À l'alinéa 3, après le mot :

« discrimination »

insérer les mots :

« , faisant l'apologie de l'antisionisme ».

Amendement n° 152 présenté par Mme Le Grip, M. Cinieri, M. Bazin, Mme Kuster, M. Straumann, Mme Duby-Muller, M. Deflesselles, M. Viala, Mme Genevard et Mme Louwagie.

À l'alinéa 3, après le mot :

« haine »,

insérer les mots :

« notamment à l'égard de l'existence même de l'État d'Israël, ».

Amendement n° 25 présenté par M. Meyer Habib, M. Guy Bricout, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Goasguen, Mme Le Grip et M. Pupponi.

À l'alinéa 3, après le mot :

« haine »,

insérer les mots :

« , notamment à l'égard de l'existence de l'État d'Israël, ».

Amendement n° 284 présenté par M. Meyer Habib, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller.

À l'alinéa 3, après le mot :

« violence »,

insérer les mots :

« une provocation ».

Amendement n° 126 présenté par M. Balanant et Mme Jacquier-Laforge.

À l'alinéa 3, après le mot :

« discrimination »,

insérer les mots :

« , un fait de harcèlement moral, sexuel ou scolaire » .

Amendement n° 146 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« à raison de l'origine, d'une prétendue race, de la religion, de l'ethnie, de la nation, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du handicap, vrais ou supposés, ».

Amendement n° 181 présenté par M. Colombani, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Falorni, M. Molac, Mme Pinel et M. Pupponi.

À l'alinéa 3, après le mot :

« origine »,

insérer les mots :

« notamment territoriale et culturelle ».

Amendement n° 360 présenté par M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Frédérique Dumas, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier.

À l'alinéa 3, après le mot :

« origine »,

insérer les mots :

« notamment géographique ou territoriale, ».

Amendement n° 305 présenté par Mme Avia.

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« nation »

le mot :

« nationalité ».

Amendement n° 129 présenté par M. Balanant et Mme Jacquier-Laforge.

À l'alinéa 3, après le mot :

« sexe, »

insérer les mots :

« du genre, ».

Amendement n° 208 présenté par M. Cazenove, M. Testé, M. Vignal, Mme Bureau-Bonnard, M. Damaisin, Mme Vanceunbrock-Mialon, M. Grau, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Perea, Mme Pételle, Mme De Temmerman, M. Simian, Mme Hai et Mme Le Peih.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou du handicap »

les mots :

« , du handicap ou d'une caractéristique physique ».

Amendement n° 235 présenté par Mme Descamps, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Son-Forget, M. Vercamer, M. Villiers, M. Warsmann, M. Zumkeller et M. Guy Bricout.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ou du handicap »

les mots :

« , du handicap, ou de l'apparence physique, ».

Amendement n° 144 présenté par Mme Ménard.

Après le mot :

« supposées »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« de saisir le juge des référés dans les plus brefs délais pour qu'il puisse statuer sur le caractère haineux ou non des propos tenus. »

Amendement n° 289 présenté par Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller.

Compléter l'alinéa 3 par les trois phrases suivantes :

« En cas de doute quant au caractère manifestement illicite du contenu, les opérateurs de plateforme en ligne précités peuvent saisir le juge judiciaire compétent dans un délai de sept jours ouvrables. Cette saisine suspend le délai de vingt-

quatre heures, qui débute à nouveau à compter de la notification de la décision du juge sur la licéité ou l'illicéité du contenu. Toute saisine abusive du juge judiciaire par les opérateurs susvisés peut être prise en compte par le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans le cadre de son pouvoir de sanction. »

Amendement n° 145 présenté par Mme Ménard.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de vingt-quatre heures »

les mots :

« raisonnable au vu du propos incriminé ».

Amendement n° 358 présenté par Mme Frédérique Dumas, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« par un ou plusieurs utilisateurs »

les mots :

« de l'autorité judiciaire ou administrative ».

Amendement n° 295 présenté par le Gouvernement.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« un ou plusieurs utilisateurs »

les mots :

« une ou plusieurs personnes ».

Amendement n° 294 présenté par le Gouvernement.

À l'alinéa 3, substituer aux références :

« cinquième, septième et huitième alinéas de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, aux troisième et quatrième alinéas de l'article 33 de la même loi ainsi qu'aux articles 222-33, 225-4-1, 225-5, 225-6, 227-23, 227-24 et 421-2-5 du code pénal »

les mots :

« infractions mentionnées au troisième alinéa du 7 du I de l'article 6 de la même loi et aux troisième et quatrième alinéas de l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ».

Amendement n° 267 présenté par Mme Brocard, Mme Jacqueline Dubois, M. Vignal, M. Perrot, Mme Mauborgne, M. Girardin, M. Blanchet, M. Claireaux, Mme De Temmerman, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Mbaye, Mme Brulebois, Mme Gomez-Bassac, M. Damaisin et M. Maillard.

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Dans l'attente du traitement du signalement de ce contenu, l'opérateur désactive sans délai les dispositifs permettant de multiplier l'exposition à celui-ci et notamment toute possibilité de partage, d'interaction ou d'envoi de notification. »

Annexes

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Le Gouvernement a engagé la procédure accélérée sur projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part (n° 2107).

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle Mme Stéphanie Do déclare retirer sa proposition de résolution visant à acter la reconnaissance de la Nation aux immigrés vietnamiens, laotiens et cambodgiens ayant contribué à l'effort de guerre en France (n° 1979), déposée le 28 mai 2019.

Acte est donné de ce retrait.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, relatif à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ce projet de loi, n° 2106, est renvoyé à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part.

Ce projet de loi, n° 2107, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. le Premier ministre, un projet de loi ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2019-30 du 19 janvier 2019 habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances les mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Ce projet de loi, n° 2108, est renvoyé à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. le Premier ministre, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2019-76 du 6 février 2019 portant diverses mesures relatives à l'entrée, au séjour, aux droits sociaux et à l'activité professionnelle, applicables en cas d'absence d'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Ce projet de loi, n° 2109, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. Philippe Dunoyer, un rapport, n° 2101, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, après engagement de la procédure accélérée, de M. Philippe Dunoyer et plusieurs de ses collègues visant à homologuer des peines d'emprisonnement prévues en Nouvelle-Calédonie (n° 1959).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de Mme Nicole Dubré-Chirat, un rapport, n° 2102, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires (n° 1491).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. Éric Bothorel, un rapport, n° 2112, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi visant à préserver les intérêts de la défense et de la sécurité nationale de la France dans le cadre de l'exploitation des réseaux radioélectriques mobiles.

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. Joël Giraud un rapport d'information, n° 2103, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif au débat d'orientation des finances publiques.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. Éric Woerth un rapport d'information, n° 2104, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le Printemps de l'évaluation des politiques publiques 2019.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. Benjamin Dirx et Mme Jeanine Dubié, un rapport d'information n° 2105, déposé en application de l'article 146-3 du règlement, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n° 2936) du 2 juillet 2015 sur l'évaluation de la politique d'accueil touristique.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de Mme Perrine Goulet, un rapport d'information n° 2110, fait au nom de la mission d'information sur l'aide sociale à l'enfance.

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 3 juillet 2019, de M. Jean-Michel Fauvergue, président de la commission d'enquête sur la situation, les missions et les moyens des forces de sécurité, qu'il s'agisse de la police nationale, de la gendarmerie ou de la police municipale, le rapport fait au nom de cette commission par M. Christophe Naegelen.

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 2111 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par un vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie du rapport.

La demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la présente publication, soit avant le 9 juillet 2019.

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Par lettre du mercredi 3 juillet 2019, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

- DEC 09/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- DEC 10/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- DEC 11/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 11/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- DEC 12/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 12/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- DEC 13/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 13/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- DEC 14/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 14/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- DEC 15/2019. – Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019.
- COM(2019) 251 final. – Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité aux fins du financement de mesures budgétaires immédiates pour faire face aux défis actuels liés à la migration, à l'afflux de réfugiés et aux menaces pesant sur la sécurité.
- COM(2019) 252 final. – Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne aux fins du paiement d'avances dans le cadre du budget général de l'Union pour 2020.
- COM(2019) 291 final. – Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue de la création d'une organisation régionale de gestion des pêches ou d'un mécanisme régional de gestion des pêches pour la conservation et la gestion des ressources marines vivantes dans l'Atlantique Centre-Ouest.
- COM(2019) 294 final. – Proposition de décision du conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité de la gouvernance publique de l'OCDE et du Conseil de l'OCDE sur le projet de recommandation sur la lutte contre le commerce illicite et le renforcement de la transparence dans les zones franches.
- COM(2019) 304 final. – Proposition de décision d'exécution du conseil modifiant la décision d'exécution 2013/676/UE autorisant la Roumanie à continuer à appliquer une mesure particulière dérogeant à l'article 193 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.

ANALYSE DES SCRUTINS

4^e séance

Scrutin public n° 2026

sur l'amendement n° 131 (rect.) de M. Le Fur à l'article premier de la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet (première lecture).

Nombre de votants :	87
Nombre de suffrages exprimés :	84
Majorité absolue :	43
Pour l'adoption :	18
Contre :	66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (304)

Contre : 54

Mme Caroline Abadie, Mme Stéphanie Atger, Mme Laetitia Avia, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Christophe Blanchet, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Blandine Brocard, Mme Danielle Brulebois, M. Pierre Cabaré, Mme Céline Calvez, Mme Samantha Cazebonne, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Sylvie Charrière, Mme Fannette Charvier, M. Francis Chouat, Mme Fabienne Colboc, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Pascale Fontenel-Personne, M. Raphaël Gauvain, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Séverine Gipson, M. Fabien Gouttefarde, Mme Florence Granjus, Mme Émilie Guerel, Mme Véronique Hammerer, M. Dimitri Houbron, M. Guillaume Kasbarian, Mme Sonia Krimi, Mme Aina Kuric, Mme Fiona Lazaar, Mme Charlotte Lecocq, M. Richard Lioger, M. Sylvain Maillard, M. Didier Martin, M. Stéphane Mazars, M. Jean-Michel Mis, Mme Sandrine Mörch, Mme Naïma Moutchou, M. Didier Paris, Mme Bénédicte Pételle, Mme Béatrice Piron, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Pierre-Alain Raphan, Mme Laëtizia Romeiro Dias, M. Xavier Roseren, M. Cédric Roussel, M. Jean-Bernard Sempastous, M. Jean Terlier et M. Cédric Villani.

Abstention : 1

Mme Jacqueline Dubois.

Non-votant(s) : 2

Mme Carole Bureau-Bonnard (présidente de séance) et M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (104)

Pour : 13

M. Julien Aubert, M. Thibault Bazin, M. Gérard Cherpion, M. Pierre Cordier, M. Fabien Di Filippo, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Maxime Minot, M. Frédéric Reiss, M. Antoine Savignat et M. Arnaud Viala.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Pour : 1

M. Jean-Pierre Cubertafo.

Contre : 5

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, Mme Isabelle Florennes, M. Philippe Latombe et Mme Sophie Mette.

Groupe Socialistes et apparentés (29)

Contre : 3

Mme George Pau-Langevin, M. Dominique Potier et Mme Cécile Untermaier.

Abstention : 1

M. Hervé Saulignac.

Groupe UDI et indépendants (28)

Pour : 2

M. Thierry Benoit et M. Meyer Habib.

Groupe Libertés et territoires (18)

Contre : 1

M. François Pupponi.

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 1

M. Alexis Corbière.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Contre : 1

M. Stéphane Peu.

Non inscrits (14)

Pour : 2

M. Bruno Bilde et M. Ludovic Pajot.

Contre : 1

M. Matthieu Orphelin.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 2027

sur l'amendement n° 359 de M. Pupponi à l'article premier de la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet (première lecture).

Nombre de votants :	83
Nombre de suffrages exprimés :	76
Majorité absolue :	39
Pour l'adoption :	20
Contre :	56

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (304)

Pour : 3

Mme Aurore Bergé, M. Pierre Cabaré et M. Sylvain Maillard.

Contre : 45

Mme Caroline Abadie, M. Lénaïck Adam, Mme Laetitia Avia, M. Belkhir Belhaddad, M. Bruno Bonnell, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Blandine Brocard, Mme Danielle Brulebois, Mme Céline Calvez, Mme Samantha Cazebonne, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Sylvie Charrière, Mme Fannette Charvier, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Jennifer De Temmerman, Mme Jacqueline Dubois, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Pascale Fontenel-Personne, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Raphaël Gérard, M. Fabien Gouttefarde, Mme Véronique Hammerer, M. Dimitri Houbbron, M. Guillaume Kasbarian, M. Rodrigue Kokouendo, Mme Sonia Krimi, Mme Aina Kuric, Mme Fiona Lazaar, Mme Monique Limon, M. Stéphane Mazars, Mme Naïma Moutchou, Mme Bénédicte Pételle, Mme Béatrice Piron, M. Pierre-Alain Raphan, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Laëtitia Romeiro Dias, M. Xavier Roseren, M. Cédric Roussel, M. Jean-Bernard Sempastous, M. Bruno Studer, M. Jean Terlier et M. Vincent Thiébaud.

Abstention : 5

M. Christophe Blanchet, Mme Florence Granjus, M. Richard Lioger, Mme Cathy Racon-Bouzon et M. Thomas Rudigoz.

Non-votant(s) : 2

Mme Carole Bureau-Bonnard (présidente de séance) et M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (104)

Pour : 4

M. Thibault Bazin, M. Philippe Gosselin, Mme Constance Le Grip et M. Maxime Minot.

Abstention : 1

M. Frédéric Reiss.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Pour : 1

M. Jean-Pierre Cubertafon.

Contre : 3

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier et Mme Isabelle Florennes.

Abstention : 1

M. Philippe Latombe.

Groupe Socialistes et apparentés (29)

Contre : 5

Mme George Pau-Langevin, M. Dominique Potier, M. Hervé Saulignac, Mme Cécile Untermaier et Mme Michèle Victory.

Groupe UDI et indépendants (28)

Pour : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, M. Philippe Dunoyer, M. Meyer Habib et Mme Laure de La Raudière.

Groupe Libertés et territoires (18)

Pour : 4

Mme Frédérique Dumas, M. Yannick Favennec Becot, M. Bertrand Pancher et M. François Pupponi.

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 1

M. Alexis Corbière.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Contre : 2

M. Pierre Dharréville et M. Stéphane Peu.

Non inscrits (14)

Pour : 3

M. Bruno Bilde, Mme Emmanuelle Ménard et M. Ludovic Pajot.

Scrutin public n° 2028

sur l'amendement n° 25 de M. Habib à l'article premier de la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet (première lecture).

Nombre de votants :	81
Nombre de suffrages exprimés :	76
Majorité absolue :	39
Pour l'adoption :	19
Contre :	57

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (304)

Pour : 2

Mme Aurore Bergé et M. Sylvain Maillard.

Contre : 46

Mme Caroline Abadie, M. Lénaïck Adam, Mme Laetitia Avia, M. Belkhir Belhaddad, M. Bruno Bonnell, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Blandine Brocard, Mme Danielle Brulebois, M. Pierre Cabaré, Mme Céline Calvez, Mme Samantha Cazebonne, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Sylvie Charrière, Mme Fannette Charvier, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Jennifer De Temmerman, Mme Jacqueline Dubois, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Pascale Fontenel-Personne, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Raphaël Gérard, M. Fabien Gouttefarde, Mme Véronique Hammerer, M. Dimitri Houbbron, M. Guillaume Kasbarian, M. Rodrigue Kokouendo, Mme Sonia Krimi, Mme Aina Kuric, Mme Fiona Lazaar, Mme Monique Limon, M. Stéphane Mazars, Mme Naïma Moutchou, Mme Bénédicte Pételle, Mme Béatrice Piron, M. Pierre-Alain Raphan, M. Rémy Rebeyrotte,

Mme Laëtizia Romeiro Dias, M. Xavier Roseren, M. Cédric Roussel, M. Thomas Rudigoz, M. Jean-Bernard Sempastous, M. Bruno Studer et M. Jean Terlier.

Abstention : 3

Mme Florence Granjus, M. Richard Lioger et Mme Cathy Racon-Bouzon.

Non-votant(s) : 2

Mme Carole Bureau-Bonnard (présidente de séance) et M. Richard Ferrand (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (104)

Pour : 5

M. Thibault Bazin, M. Philippe Gosselin, Mme Constance Le Grip, M. Maxime Minot et M. Frédéric Reiss.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 3

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier et Mme Isabelle Florennes.

Abstention : 2

M. Jean-Pierre Cubertaon et M. Philippe Latombe.

Groupe Socialistes et apparentés (29)

Contre : 5

Mme George Pau-Langevin, M. Dominique Potier, M. Hervé Saulignac, Mme Cécile Untermaier et Mme Michèle Victory.

Groupe UDI et indépendants (28)

Pour : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, M. Philippe Dunoyer, M. Meyer Habib et Mme Laure de La Raudière.

Groupe Libertés et territoires (18)

Pour : 4

Mme Frédérique Dumas, M. Yannick Favennec Becot, M. Bertrand Pancher et M. François Pupponi.

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 1

M. Alexis Corbière.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Contre : 2

M. Pierre Dharréville et M. Stéphane Peu.

Non inscrits (14)

Pour : 3

M. Bruno Bilde, Mme Emmanuelle Ménard et M. Ludovic Pajot.